



Fédération de la métallurgie

Comité Central d'Entreprise ALCATEL-LUCENT 3 Juin 2009

Avis de la CFE-CGC relatif à la consultation du CCE au titre de Livre II du Code du travail sur la déclinaison du plan stratégique d'Alcatel-Lucent au sein d'Alcatel-Lucent France et ses conséquences sur l'emploi (Article L. 2323-6 du Code du travail).

Le « PSE des managers » Ni fait, Ni à faire !

Vous savez à quoi on reconnaît un Ben, c'est qu'un Ben ça ose tout !

La Direction d'ALCATEL-LUCENT a osé titrer « le PSE des managers » pour un projet de licenciement tombé du plafond. La gestion des ressources humaines d'ALF se traduisant par ce constat d'une complexité inouïe : il y a trop de niveaux hiérarchiques. La recette pour fabriquer cette situation en France a consisté à dépouiller notre filiale de ses équipes R&D et de son dispositif industriel, à externaliser à tour de bras, à retirer à la France la responsabilité de zones géographiques.

Ensuite PSE cela signifie « Plan de sauvegarde de l'emploi » or dans ce plan la Direction vise explicitement les IIIB et IIIC, écorchant au passant quelques IIIA, s'ils détiennent des responsabilités ! Le « PSE des managers » pour la Direction d'ALCATEL-LUCENT France c'est la chasse ouverte aux anciens promus, à quand la chasse aux futurs promus ?

Pour la CFE-CGC, balayer d'un revers de PSE, l'engagement et les compétences reconnues mises au service de l'entreprise pendant des années est inepte et moralement injustifiable. Le mérite et la réussite sont devenus au sein de notre entreprise un indice de culpabilité et la justification de l'application de mesures profondément injustes.

Arbitraire ce Livre II, puisque tout en maniant le terme de volontariat – ces volontaires qui se presseraient dans les couloirs pour profiter de l'aubaine – la direction évoque et chiffre les cas de managers se retrouvant sans poste dans la nouvelle organisation. Volontaire, un peu poussé, dès le début du processus des salariés se sont fait expliquer qu'ils étaient naturellement dans le champ compte-tenu de la disparition de leur poste !

Ridicule ce livre II, car tout en reconnaissant appliquer automatiquement la décision du groupe la Direction a ensuite collecté tant que bien mal les zones opérationnelles où on pouvait afficher des suppressions de poste.

Ridicule ce livre II, car la direction redécouvre les classifications conventionnelles pour en faire un critère de plan social tout en ayant fait au quotidien, tout ce qu'il faut, pour les effacer. Dans la politique de la RH, il y a très peu de cohérence entre les responsabilités opérationnelles effectives et la classification conventionnelle.

Bref cibler les « managers » ca permettait d'espérer qu'ils se retrouveraient bien seuls.

Ce ne fut pas le cas. En martelant et en faisant répéter au fil des CCE que le principe du volontariat était le fondement même de ce plan et que aucune extension ou modification ne serait possible sans nécessiter une nouvelle définition de PSE la CFE-CGC avec l'ensemble de autres organisations syndicales au sein de l'IS les a défendu. Aucun « manager », aucun Ingénieur ou cadre ne doit sortir de l'entreprise à l'occasion de ce plan sans son absolu volonté.

AVIS EXTREMEMENT NEGATIF

Le « PSE des managers » : NI FAIT NI A FAIRE.